Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché/Publié le 16/12/2022
ID : 040-214001554-20221210-221210H1337H2-DE

COMMUNE DE LINXE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix décembre à dix heures quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Présents :
Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :
Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA;Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15

N° DEL20221210-001
SUPPRESSION POSTE : ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.
Vu l'avis du Comité Technique,
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe, en raison d'un avancement de grade,

La suppression d'un emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023
Filière : Culturelle
Cadre d'emploi : Assistant conservation patrimoine et bibliothèque,
Grade : Assistants conservation principale 2ème classe,
- ancien effectif 1 - nouvel effectif 0

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché/Publié le 16/12/2022
ID : 040-214001554-20221210-221210H1337H2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 19/12/22

Le secrétaire de séance

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.